

Alpes de Haute Provence
Commune d'AUBIGNOSC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 MAI 2022

Membres en exercice :	15
Présents :	10
Votants :	12
Pour :	11
Contre :	0
Abstention :	1

DCM N° 25/2022

7-5

Envoyé en préfecture le 12/06/2022

Reçu en préfecture le 12/06/2022

Affiché le

ID : 004-210400131-20220525-202225FODACD1-DE

---- L'an deux mille vingt-deux
le 25 mai à 18 heures 15

le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 17 mai 2022

Membres présents :

MMes & MM. **AVINENS** René, **ROBERT** Frédéric, **TURCAN** Nicole, **DELMAERE** Christian, **CHAILLAN** André, **LATIL** Yves, **DANEL** Mauricette, **LERDA** Serge, **ARMINGOL** Elisabeth et **WEBER** Hélène.

3 absents excusés : **SECHEPINE** Elisabeth, **MACCARIO** Fabrice et **WALCZAK** Franck

2 absents : **ISNARD** Wilfried et **MARTINELLI** Nicolas.

2 pouvoirs : **MACCARIO** Fabrice pouvoir à **ROBERT** Frédéric ; **SECHEPINE** Elisabeth à **WEBER** Hélène

Secrétaire de séance : **ROBERT** Frédéric

OBJET : FODAC 2022- AMENAGEMENT D'ESPACES PUBLICS / AMENAGEMENT DE LA COUR DE L'ECOLE - DOSSIER N°1/2022

---- Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'en liaison avec les enseignantes et les parents d'élèves, après plusieurs réunions, la décision de réaménager la cour a été prise.

---- Les objectifs sont les suivants :

- ❖ Offrir un espace plus naturel, plus agréable à vivre au quotidien avec davantage de végétation et de fraîcheur
- ❖ Créer des aménagements ludiques, adaptés aux besoins des enfants permettant de favoriser le jeu,
- ❖ Offrir des espaces de détente, de revenir en classe plus disposés aux apprentissages.

— L'estimation de l'opération projetée est de **7 542.50 euros hors taxes**

---- Le conseil municipal a l'honneur de solliciter du Département une aide financière dans le cadre du FODAC 2022. La commune présentera deux dossiers. La subvention susceptible d'être allouée à la commune est de 13800 €. La participation du Département ne peut excéder 70 % du coût de l'opération. Ainsi, l'aide financière sollicitée sera de 7542.80 x 70 % soit 5280 €.

--- **Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal :**

- ✚ **SOLLICITE** pour cette opération (Dossier FODAC N°1) une subvention du département dans le cadre du FODAC 2022 au taux de 70 %, pour un montant de 5280 euros.
- ✚ **AUTORISE** le maire à entreprendre toutes démarches nécessaires à l'aboutissement de cette opération et à signer tous documents y afférents.

---- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille

ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

René AVINENS

